

ATTESTATION EMPLOYEUR ASSURANCE AUTO

Nom de l'Employeur : _____
Adresse du Siège Social : _____
Numéro SIRET : _____

Données de l'Employé :

Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
Date d'embauche : _____
Poste occupé : _____

Données du Véhicule Assuré :

Marque / Modèle : _____
Numéro d'immatriculation : _____
Numéro de police d'assurance : _____
Assureur : _____

Attestation :

Nous, soussignés, attestons que l'employé mentionné ci-dessus est en poste au sein de notre entreprise et utilise le véhicule décrit pour ses déplacements professionnels conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit dans le cadre de la souscription ou du renouvellement d'un contrat d'assurance automobile.

Engagements de l'Employeur :

L'employeur certifie que les informations fournies sont exactes et que le véhicule est déclaré et assuré conformément aux dispositions contractuelles. L'employeur s'engage à informer l'assureur de tout changement affectant les conditions de cette attestation.

Confidentialité :

Les données contenues dans cette attestation sont confidentielles et destinées uniquement à l'usage de l'assureur et de l'employeur. Toute diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite.

Dispositions Juridiques :

Cette attestation est établie conformément à la législation française applicable. Tout litige relatif à cette attestation sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de l'employeur.

Fait à :

Fait le :

Signature de l'Employeur :

Signature de l'Employé :

Source originale de ce document :

<https://jurid-entreprise.com/attestation-employeur-assurance-auto/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://jurid-entreprise.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.